



Communiqué Information réglementée

Technicolor procède à un regroupement d'actions

Paris, 28 juin 2010 - Conformément à la quinzième résolution votée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 janvier 2010, **Technicolor** (Euronext Paris : 18453; NYSE : TCH) annonce aujourd'hui la mise en œuvre d'un regroupement d'actions par attribution de 1 action nouvelle de 1,00€ de valeur nominale contre 10 actions anciennes de 0,10€ de valeur nominale.

Les opérations de regroupement débuteront le 15 juillet 2010, date à laquelle les nouvelles actions Technicolor seront cotées sur Euronext Paris.

En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 10 actions anciennes détenues.

- L'actionnaire détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 10 n'aura aucune démarche à effectuer, l'opération de regroupement étant effectuée d'office.
- L'actionnaire ne détenant pas un nombre total d'actions formant un multiple exact de 10 devra soit acheter un complément d'actions afin d'atteindre ce multiple, soit vendre sur le marché les actions excédentaires formant « rompus » (nombre d'actions anciennes inférieur à 10). Pour ce faire, les actionnaires disposeront d'un délai de 2 ans à compter du 15 juillet 2010. Afin de faciliter le traitement des rompus, les actions anciennes non-regroupées resteront cotées séparément sur Euronext Paris (sous le code ISIN FR000018453) pour une période de six mois renouvelable à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 15 janvier 2011.

Le Conseil d'administration du 17 juin 2010, agissant en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 janvier 2010 a décidé, en application de l'article L.228-6 du Code de commerce, que les actions nouvelles non réclamées par leurs ayants droits auprès de leur intermédiaire financier dans un délai de deux ans à compter de la date de début des opérations seront vendues en bourse. Les ayants droits sont invités à faire valoir leurs droits dans ce délai. A l'expiration de ce délai, la Société procèdera à la mise en vente des actions non réclamées et tiendra le produit net de la vente à leur disposition pendant un délai de dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de Société Générale Securities Services. A l'expiration de ce délai de dix ans, les sommes revenant aux ayants droits seront versées à la Caisse des dépôts et consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription applicable au profit de l'Etat.

En application du paragraphe 4.2.10.3 de la note d'opération ayant reçu le visa n°10-107 en date du 27 avril 2010, les ORA émises le 26 mai 2010 seront ajustées selon les modalités suivantes :

- ORA I
 - Nouveau Ratio de remboursement : 0,131
 - Nouveau Ratio de paiement des intérêts : 0,013
- ORA II
 - Nouveau Ratio de remboursement : 0,131
 - Nouveau Ratio de paiement des intérêts : 0,028
- ORA IIC
 - Nouveau Ratio de remboursement : 0,131
 - Nouveau Ratio de paiement des intérêts : 0,028

Avis n°1003947 publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) n°77 du 28 juin 2010.



Technicolor est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange, et certaines déclarations contenues dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la « sphère de sécurité » énumérée dans la loi américaine de 1995 sur la réforme des litiges relatifs aux valeurs privées (Private Securities Litigation Reform Act). De telles déclarations sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante. Elles sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et incertitudes en conséquence desquels les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats futurs évoqués explicitement ou implicitement par les énoncés prospectifs, du fait de l'évolution de la conjoncture mondiale, des marchés « médias et entertainment » et du cadre réglementaire. Pour obtenir plus d'informations sur les facteurs potentiels susceptibles d'avoir un impact sur les résultats financiers de Technicolor, veuillez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de la Securities and Exchange Commission, ainsi que les documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

A propos de Technicolor

Depuis plus de 95 ans, Technicolor innove pour servir ses clients de l'industrie du divertissement, du logiciel et des jeux dans le monde entier. La société est un leader des services de production, de postproduction et de distribution pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Technicolor est l'un des leaders mondiaux pour le traitement de films, le plus grand fabricant et distributeur indépendant de DVD (incluant les disques Blu-Ray) et l'un des principaux fournisseurs mondiaux dans le domaine des décodeurs et des passerelles résidentielles. La société exerce également une activité de propriété intellectuelle et de licensing. Pour plus d'informations : www.technicolor.com

Technicolor

Press contacts: 33 (0)1 41 86 53 93
technicolorpresso@technicolor.com

Investor relations: 33 (0)1 41 86 55 95
Investor.relations@technicolor.com

Shareholder Relations:

0800 007 167 (appel gratuit depuis un poste fixe)
shareholder@technicolor.com